

**ASSOCIATION CIGOGNE**

**ÉTATS FINANCIERS**

**AU 31 DÉCEMBRE 2022**

Rapport de l'auditeur	1 & 2
États financiers	
Résultats	3
Actifs nets	4
Bilan	5
Notes complémentaires	6 à 8
Renseignements supplémentaires	9

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux administrateurs de "ASSOCIATION CIGOGNE"

**Opinion**

J'ai effectué l'audit des états financiers de "ASSOCIATION CIGOGNE" qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net, de l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**Fondement de l'opinion**

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section, responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers, du présent rapport.

Je suis indépendant de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

**Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fait preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

J'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

J'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

J'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

J'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importants, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

*Benoit Dubord CPA, auditeur*

**Benoit Dubord cpa, auditeur**  
668 rue de Fribourg, Laval, Qc H7K 3Y4  
Laval le 10 mars 2023

# ASSOCIATION CIGOGNE

## RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
<b>PRODUITS</b>				
Dons	22 359	\$	18 615	\$
Subventions gouvernementales (Annexe A)	186 384		184 670	
Subventions – Autres sources (Annexe B)	27 733		500	
Revenus – Activités (Annexe C)	10 485		899	
Intérêts sur placements	1 239		-	
Intérêts Dons	-		348	
	<u>248 200</u>		<u>205 032</u>	
<b>CHARGES</b>				
Salaires et charges sociales	143 179		122 508	
Dépenses – Activités (Annexe D)	41 623		32 796	
Loyer / Stationnement	16 560		16 500	
Frais de bureau	14 050		7 088	
Honoraires professionnels	3 087		1 397	
Assurances	1 979		1 886	
Fonds Cigogne - Dons réguliers	-		2 400	
Divers	5		59	
	<u>220 483</u>		<u>184 634</u>	
Excédent des produits sur les charges	<u>27 717</u>	\$	<u>20 398</u>	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**ASSOCIATION CIGOGNE**  
**ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS**  
**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022**

	<u>Affectés</u>	<u>Non affectés</u>	<u>Total 2022</u>	<u>Total 2021</u>	
Solde au début	-	96 836	96 836	76 438	\$
Excédent	-	27 717	27 717	20 398	
Affectations (note 3)	15 000	(15 000)	-	-	
Solde à la fin	<u>15 000</u>	<u>109 553</u>	<u>124 553</u>	<u>96 836</u>	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# ASSOCIATION CIGOGNE

## BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2022

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
<b>ACTIF</b>				
<b>Actif à court terme</b>				
Encaisse	76 784	\$	95 575	\$
Dépôt à terme	103 430		107 306	
Débiteurs	3 058		908	
	<u>183 272</u>	\$	<u>203 789</u>	\$
<b>PASSIF</b>				
<b>Passif à court terme</b>				
Dons reportés	22 435	\$	22 435	\$
Subventions versées à l'avance	34 518		34 518	
Subventions à rembourser (emprunt banque)	-		50 000	
Charges sociales à payer – Comptes à payer	1 766		-	
	<u>58 719</u>		<u>106 953</u>	
<b>ACTIFS NETS</b>				
Actifs nets affectés	15 000		-	
Actifs nets non affectés	109 553		96 836	
	<u>124 553</u>		<u>96 836</u>	
	<u>183 272</u>	\$	<u>203 789</u>	\$

Pour le conseil,

Marguerite Pataca Csg  
Bintou Gaye

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**ASSOCIATION CIGOGNE**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**AU 31 DÉCEMBRE 2022**

**1. Statuts constitutifs et nature des activités**

L'organisme sans but lucratif a été constitué sans capital-actions en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec). L'organisme est un organisme de charité en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme a pour mission de donner un service d'aide pour les parents qui sont aussi étudiants.

**2. Conventions comptables**

-L'organisme a effectué les classements suivants :

-L'encaisse et les placements temporaires sont classés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur.

-Les débiteurs sont classés comme des prêts et créances, et sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

-Les créditeurs et les apports reportées sont classés comme autres passifs et sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

*Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

*Constatation des produits*

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

**ASSOCIATION CIGOGNE**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2022**

**2. Conventions comptables (suite)**

Les produits tirés de subventions sont constatés selon la durée du contrat. Les dons, les cotisations et les contributions aux séances de formation sont constatés lorsqu'ils sont encaissés.

*Instruments financiers*

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par l'organisme. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

*Classification*

Encaisse	Détenus à des fins de transaction
Débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs

*Détenus à des fins de transaction*

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les produits.



**ASSOCIATION CIGOGNE**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2022**

**2. Conventions comptables (suite)**

Les passifs financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction sont des passifs financiers non dérivés que l'organisme choisit de désigner, lors de la constatation initiale, comme des instruments qu'elle mesurera à la juste valeur à même les autres intérêts débiteurs. Ces passifs sont comptabilisés comme le sont les actifs financiers détenus à des fins de transactions. Aucun passif financier non dérivé n'a encore été désigné par l'organisme comme étant détenu à des fins de transaction.

*Prêts et créances*

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

*Autres passifs*

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

*Coût de transaction*

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charge au moment où ils sont engagés. Les coûts de transactions liées aux actifs financiers disponibles à la vente, aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable de l'actif ou du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

*Méthode du taux d'intérêt effectif*

L'organisme utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

**3. Affectations**

Le conseil d'administration pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 a décidé d'affecter une somme de 12 000 \$ pour l'inscription des employés au régime de retraite et 3 000 \$ pour fêter les 25 ans de l'Association Cigogne pour une somme total de 15 000 \$.

## ASSOCIATION CIGOGNE

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

#### Annexe A

##### Subventions gouvernementales

	2022		2021
Ministère de la Famille et des Aînés	171 723	\$	184 671
Ministère de la Famille et des Aînés - Éveil à la lecture	4 661		-
Subvention COVID	10 000		-
	186 384	\$	184 671

#### Annexe B

##### Subventions – Autres sources

	2022		2021
Communauté 100 : Projet Cultiver l'avenir	-	\$	500
Subventions – Activités	19 189		-
Subventions – Cent Degree	7 755		-
Subventions – loyer	789		-
	27 733	\$	500

#### Annexe C

##### Revenus – Activités

	2022		2021
Camp Familial	7 190	\$	-
Frais de participation – activités	1 768		899
Vestiaire / Vente de garage / Cuisine collective	446		-
Autres revenus – Activités	1 081		-
	10 485	\$	899

#### Annexe D

##### Charges Activités

	2022		2021
Camp Familial	9 079	\$	133
Activités / Sorties	26 520		28 238
Éveil à la lecture	38		1 090
Cultiver l'avenir	-		1 593
Souper Bénéfice	4 918		-
Frais de déplacement	1 068		1 047
Autres	-		695
	41 623	\$	32 796